

ORGANISMES INTERNACIONALS

Consell d'Europa

1950. Roma. [Conveni per a la protecció dels drets humans](#) i de les llibertats fonamentals. Article 14 i Protocol núm. 12

1961. [Carta Social Europea](#). Article 20. *Text revisat 1996*

[Déclaration](#) sur l'égalité des femmes et des hommes (adoptée par le Comité des Ministres le 16 novembre 1988, lors de sa 83e Session)

[Recomanació R\(98\)14](#), de 7 d'octubre del Comitè de ministres als estats membres sobre la transversalitat del principi d'igualtat.// Rec(98)14F 7 octobre 1998 relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

[Recommandation CM/Rec\(2007\)17](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes

[Déclaration CM \(2009\) 68](#) 119e Session du Comité des Ministres (Madrid, 12 mai 2009): Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans les faits

[Résolution 1860 \(2012\)](#) Faire progresser les droits des femmes dans le monde

[Recommandation CM/Rec\(2013\)1](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias.

Direction générale. Droits de l'Homme et Etat de Droit. Service de la dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes [Egalité entre les femmes et les hommes](#)